

## SYNODE DU 25 AOÛT 2021

### A. VALIDATION D'ELECTIONS COMPLEMENTAIRES DE DEPUTE.E.S ET SUPPLEANT.E.S

Il n'y a pas d'élections complémentaires.

### B. ELECTIONS COMPLEMENTAIRES

Mme Jocelyne Mussard, diacre, à la Commission de consécration.

Il n'y a pas d'élections complémentaires au Synode missionnaire.

### C. RAPPORTS ET RESOLUTIONS

#### a) Rapport n° 1 du Conseil synodal : Conditions cadres : Tableau des postes et plateforme Recherche et développement

##### RESOLUTION 188-A

Le Synode reconduit le Tableau des postes 2016-2020.

##### RESOLUTION 188-B

Le Synode charge le Conseil synodal de revenir en juin 2023 avec une proposition d'une liste de critères pour la répartition des postes dès 2024.

##### RESOLUTION 188-C

Le Synode décide de la création de la plateforme "Recherche et développement" avec une délégation de chaque paroisse.

#### b) Rapport n°2 du Conseil synodal : Processus EREN2023 : les étapes de la procédure d'acceptation d'une mutualisation

##### RESOLUTION 188-D

Le Synode adopte la procédure d'acceptation des mutualisations :

- rapport préliminaire du Conseil synodal,
- rapport du groupe de travail au Conseil synodal, groupe constitué et mandaté par le Conseil synodal,
- rapport final du Conseil synodal au Synode.

#### c) Rapport n°3 du Conseil synodal : EREN2023 – mutualisation des catéchismes de l'adolescence

##### RESOLUTION 188-E

Le Synode décide de l'étude de la mutualisation des catéchismes de l'adolescence.

##### RESOLUTION 188-F

Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter le rapport final sur la mutualisation des catéchismes de l'adolescence.

d) **Rapport n°4 du Conseil synodal : EREN2023 – mutualisation des services funèbres**

**RESOLUTION 188-G**

Le Synode décide de l'étude de la mutualisation des services funèbres.

**RESOLUTION 188-H**

Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter le rapport final sur la mutualisation des services funèbres.

**D. MOTION**

La motion suivante, traitée en urgence, est acceptée :

**RESOLUTION 188-I**

Selon la disposition RG art 71, les six député.e.s soussigné.e.s demandent l'urgence pour que le Synode débattenne de la votation cantonale du 26 septembre prochain concernant la Loi de reconnaissance de nouvelles communautés religieuses, concrétisant les dispositions de la Constitution cantonale dont les termes avaient été proposés par l'EREN auxquels s'étaient joints les représentants des deux autres Églises reconnues.

**RESOLUTION 188-J**

Le Synode classe la résolution 188-I.

AU NOM DU SYNODE :

La présidente,



Esther Berger

Le secrétaire,



Frédéric Jakob